

Un bien triste accident est arrivé, avant-hier, rue d'Angleterre, à Lille, chez M. Démazé, entrepreneur. Un ouvrier maçon travaillant un escalier, une charge pesante sur l'épaule, lorsqu'il fit un faux pas et tomba à la renverse. Quant on la releva n'était plus qu'un cadavre.

Nous avons annoncé, il y a quelques temps, l'Alliance, compagnie d'assurances sur la vie, intentait un procès en concurrence déloyale à M. Loncke, à un autre agent de la Compagnie d'assurances générales et cette dernière comme civilement responsable. Après les débats auxquels ont pris part M. Allou et M. Cléry, le tribunal civil, écartant différents griefs articulés par la Compagnie l'Alliance, a rendu, en faveur de cette dernière, un jugement qui condamne M. Loncke à 300 fr. de dommages-intérêts.

Comme nous l'avions annoncé, hier à son lieu sur l'Esplanade, à Lille, deux courses de chevaux. La première entre M. T... et X... de Roubaix, et M. D... de Lille. M. D... est arrivé premier. La seconde a eu lieu entre MM. V... et T..., ce dernier remportant 200 mètres à son adversaire. Il a cependant été vainqueur.

Voici un excellent moyen pour préserver de la rouille les outils en fer. On fait fondre 15 grammes de saindoux, on écume et on jette dans cette graisse autant de mine de plomb qu'il en faut pour lui donner la couleur du fer; on écarte les outils de ce mélange, on laisse sécher 24 heures avant de les employer, et de cette façon les outils restent très-longtemps sans se rouiller.

L'Association française contre l'abus du tabac et des boissons alcooliques a tenu sa séance annuelle, dans la grande salle de la Société d'encouragement, sous la présidence de M. le docteur Decroix.

A en croire les nombreux rapports qui ont été adressés à la société, l'usage immodéré du tabac serait la cause première de tous les maux qui frappent l'humanité.

Un fléau non moins grave que celui de l'abus du tabac, est l'abus des boissons alcooliques. Une proposition a été faite à la société en vue d'obtenir la création d'hôpitaux spéciaux pour les vignerons, qui seraient soumis pendant plusieurs jours au pain et à l'eau. Des établissements de ce genre existent en Amérique et sont, paraît-il, d'une grande utilité.

Quant à la consommation du tabac et de l'alcool en France, il résulte d'une statistique officielle que le département qui consume le moins de tabac est celui de l'Aveyron (275 grammes par individu), et c'est dans le Pas-de-Calais que la consommation est le plus considérable (2 kilogrammes 383 gr. par individu).

Pour la consommation de l'alcool on trouve comme minimum, 1 décilitre par individu dans le département de la Gironde, et comme maximum, 10 litres, 6 décilitres dans le département du Calvados.

L'Association, contre l'abus de tous les éternants compte aujourd'hui 1.281 membres.

Des médailles de vermeil, d'argent et de bronze ont été distribuées aux personnes dont les travaux ont été jugés les plus remarquables.

Nous avons cru de prime-abord que le cobra de l'Echo du Nord, n'était autre qu'un canard empaillé, tant bien que mal, dans la peau d'un reptile; mais classé c'est pis! le cobra s'est bel et bien, et pour de bon, métamorphosé en serpent.

Écoutez plutôt ce qu'en dit encore l'Indépendant de Douai.

Hier s'est répandu le bruit que le cobra expédié d'Anvers à Lille, et perdu dans la gare du chef-lieu de notre département avait été, retrouvé dans un wagon durant le parcours entre Orchies et Saint-Amand. Informations recueillies, nous avons su que c'était une fausse nouvelle. On avait pris pour le cobra une anguille qui, échappée du panier d'une paysanne apportant en ville le produit d'une pêche, s'était glissée sous les jupes d'une des voisines de voyage. Le fait constaté, la têtue qui inspirait le cobra s'est changée en légalité.

Mais l'Indépendant qui n'a pas, il est vrai, créé le vandeville, est né français c'est-à-dire... Boileau l'a écrit.

Décidément, ajoute-t-il, si la chose continue le cobra deviendra une ressource pour les novellistes aux abois de la presse lilloise.

Joli trait de parthe!

Les petites pièces de monnaie de 1 centime et de 2 centimes, qui ont, à peu près disparu de la circulation depuis plusieurs années, vont faire prochainement leur réapparition. Elles rendent de grands services, en province, à la

boulangerie. Le ministre des finances a regardé, à ce sujet de nombreuses pétitions, et c'est pour leur faire droit qu'il a donné l'ordre au directeur de la Monnaie de Paris de frapper 500,000 pièces de 1 centime et 250,000 de 2 centimes.

Il y a quelques jours, un petit garçon nommé Morion, voulut passer sur une planche tendue à travers un fossé qui desservait une fabrique de poteries de La Madeleine, perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Quant on le retiré, ce n'était plus qu'un cadavre.

Dans la même commune s'est produit un fait de fécondité extrêmement rare. La femme Bick a mis au monde trois filles, dont deux sont mortes presque aussitôt. Quant à la troisième elle vit encore et paraît devoir subsister.

Dans la nuit du 18 courant, vers 6 heures du soir, un incendie a consumé une meule de 1,400 bottes de paille environ et quatre portes de grange, au village de Niergues, qui se trouvaient placées contre cette meule et n'ont pu être enlevées assez vite.

La perte est de 400 francs environ, sans assurance.

Le 22 de ce mois, vers quatre heures du soir, un jeune enfant de Villers-Outréaux, âgé de 21 mois, Henri Robache, fils de Henri Robache, marchand, est tombé accidentellement dans une petite mare, située dans une pature, derrière la maison d'habitation de ses parents. Il y avait à peine 20 centimètres d'eau et, quoique l'enfant ait été retiré très-peu de temps après sa chute, il était déjà asphyxié.

État-Civil de Tournai
DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 27 mai. Christine Filpo, rue de la Ferme. — Ernest-Émile Parot, à la Mélisère. — Clémence Depoite, rue du Clément-Hopital.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille DELCOURT, de Quadrype, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Maitre HENRI-CHARLES DELCOURT, né à Quadrype, professeur au collège, décédé à Roubaix, le 26 mai 1876, à l'âge de 24 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux services qui seront chantés le mardi 30 mai 1876, à 8 heures 1/2, au collège, et à 10 heures, à la paroisse Saint-Martin. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 30 mai 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame SOPHIE-ÉLISE-JOSEPH HOUZET, épouse de Monsieur AUGUSTE FERRET, décédée à Roubaix, (hameau du Hutin), le 22 avril 1876, dans sa 37^e année. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La Société Chorale de Notre-Dame, vous prie d'assister à la messe solennelle de requiem qu'elle chantera en cette paroisse, le mardi 30 mai 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur JULIEN CAITEAU, son directeur, décédé à Roubaix, le 21 avril 1876, à l'âge de 62 ans.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 30 mai 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame ESTELLE-MARIE-BAPTISTINE LEMAHIEU, épouse de Monsieur EMILE DELVINQUIER, décédée à Roubaix, le 21 mai 1875, dans sa 23^e année. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Impression Alfred Hebutaux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix, au la Gazette de Tournai (journaux quotidiens) et dans la Fraie France, de Lille.

AVIS. — Monsieur le président de la Commission des langues aux cours académiques de la ville, informe le public qu'il, jeudi prochain 1^{er} juin à 8 heures du soir, dans l'une des salles de l'école communale, rue des Fabricants, aura lieu un cours public de langue espagnole sous la direction de M. X. Dorion. Les personnes qui désirent suivre ce cours sont priées de se faire inscrire chez Monsieur Faidherbe, directeur des écoles communales ou chez M. X. Dorion, rue du Moulin, 84.

Conseil municipal de Roubaix
Extrait du procès-verbal de la séance du 31 mars 1876

Rapport de la commission de l'Emprunt

M. P. SCREPEL donne lecture du rapport suivant :

COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DE L'EMPRUNT

Le Chapitre II du rapport général.

Le Chapitre II du rapport d'ensemble comporte :
« L'étude des grands travaux de voirie ou d'embellissements classés par ordre d'utilité publique. L'examen des devis estimatifs de chacun de ces projets. »

Votre commission, pour rester fidèle à ce programme, que vous adoptez, persuadée qu'elle répond au désir de chacun de vous et de la population tout entière, a commencé son travail pour l'étude d'une voie reliant directement la Grande-Place et la Gare du Nord.

Cette étude formera le paragraphe 1^{er} de ce chapitre II.

1^{er} Rue de la gare
Trois projets de tracés nous ont été soumis :
L'un que j'appellerai le projet n° 1, part de la Grande-Place et aboutit dans les premiers magasins de la petite vitesse, situés à l'Est de la gare actuelle des voyageurs, par la rue de l'Avocat.
Le second que j'appellerai le projet n° 2, aboutit à la halle de la douane, connue aussi sous le nom de magasin belge.
Le troisième enfin, rejette la rue beaucoup à l'Ouest à proximité du pont existant, actuellement au dessus de la rue de Mouvaux.

Les deux premiers projets sont dus à l'initiative du bureau des travaux mu-

nicipaux; le troisième est l'œuvre de l'architecte M. Deregnacourt qui a bien voulu consacrer son temps à l'étude de projets destinés à embellir notre Cité.

Votre commission, Messieurs, a étudié ces trois projets avec un soin égal, se gardant de tout parti pris, et n'ayant qu'un seul objectif : l'intérêt de tous, et l'économie dans la gestion des deniers municipaux.

Elle a été grandement aidée dans son travail par M. le Directeur des travaux municipaux, qui a établi dans les répartitions auxquelles ces tracés donneront lieu, des bases de calcul et d'estimation qui ont eu notre approbation.

Nous aborderons maintenant la discussion de chacun de ses projets en commençant, si vous le voulez bien, en sens inverse de nos préférences et du classement ci-haut.

Nous aborderons maintenant la discussion de chacun de ses projets en commençant, si vous le voulez bien, en sens inverse de nos préférences et du classement ci-haut.

Le projet n° 3 de l'architecte Deregnacourt, nous a paru inadmissible.

Il a l'inconvénient de prendre en écharpe la plus grande partie des constructions de la rue de l'Espérance, ce qui constituerait des frais d'expropriation considérables, et bien supérieurs à ceux que nécessiterait l'exécution du projet n° 1.

En outre, on ne voit pas qu'il y ait, à l'endroit où doit aboutir cette rue, près du chemin-de-fer, un espace suffisant pour y établir une gare convenable; cette gare d'ailleurs, devrait être construite à 3 m 50 au dessus du niveau de la rue d'Alma, et l'on n'y pourrait avoir accès que par un escalier d'au moins vingt marches. De plus, on devrait y arriver par une pente de 33 millimètres, par mètre sur une longueur de 80 mètres environ.

Nous ne disons pas qu'un édifice aussi surélevé, ne produise un effet agréable et flatteur à l'œil; mais il faut admettre aussi, que cette construction serait gênante, sinon dangereuse, pour la circulation considérable qui se fera tant à l'intérieur qu'aux abords d'une gare de l'importance de celle de Roubaix.

Pour ces motifs nous avons repoussé le projet n° 3.

Le projet n° 2, qui suppose le débouché à la halle de la douane, ne présente aucun avantage sur le projet n° 1. Il y aurait peut-être à prévoir moins de difficultés à aplanir dans les pourparlers, que nous devons entamer avec l'Administration du chemin-de-fer du Nord, parce qu'il laisse intacts les magasins de la petite vitesse, et qu'il jette moins de perturbation dans les services de manutention de la compagnie. J'ai dit peut-être, Messieurs, parce que, même de ce chef, rien n'est certain et ce ne sera que plus tard que nous connaîtrons les objections et les prétentions du chemin-de-fer.

En revanche, ce projet n° 2, coûterait près du double du projet n° 1 dont nous allons vous entretenir.

Mais avant d'établir le parallèle entre ces deux projets, je dois dire au conseil, qu'à été le mode de procéder que nous avons approuvé, et qui a servi de base à l'établissement des devis estimatifs. L'estimation des terrains à exproprier a été établie en prenant pour terme de comparaison les transactions qui se sont faites, ces dernières années, dans le rayon des tracés soumis à notre examen.

C'est au bureau de l'enregistrement qu'ont été puisés les renseignements qui étaient nécessaires. L'Administration de l'enregistrement, a communiqué copie des baux qui nous intéressaient, leur importance et leur durée.

Après avoir déterminé, par comparaison, la valeur des terrains à exproprier, on a tenu compte de la plus value, laissée à la partie restante, et la différence donne le montant de l'indemnité à offrir, s'il y a lieu.

Les indemnités pour les baux à courir ont été mises aussi en ligne de compte; les calculs établis dans les devis sont même très larges de ce côté. Une seule chose n'est pas prévue, parce qu'elle présente un caractère tellement aléatoire et insaisissable que rien de sérieux ne pouvait être établi : Je veux parler des indemnités pour déplacement de commerce. Disons cependant que l'adoption du projet n° 1 ne donnerait lieu qu'à très peu de dépenses de ce chef, parce qu'il a l'avantage de ne toucher qu'à six ou sept maisons de commerce, le reste de l'emprise se faisant dans les jardins, voies publiques ou habitations sans valeur. Cette base de travail a été adoptée et suivie pour les deux projets; elle a donné les résultats suivants :

Projet n° 2 partant de la Grande-Place et aboutissant à la halle de la Douane, ou magasin belge
Largeur projetée 25 m.
Longueur » 755 m.
Frais d'expropriation prévus d'après un état dressé que votre commission a contrôlé article par article, 1,581,564 fr.

Projet n° 1 partant de la Grande-Place et aboutissant dans les premiers magasins de la petite-vitesse, situés à l'Est de la halle de la douane, et de la gare actuelle des voyageurs, par la rue de l'Avocat
Largeur projetée 25 m.
Longueur » 770 m.
Frais d'expropriation prévus d'après un état dressé dans des conditions identiques à celles qui ont servi à l'établissement des calculs pour le projet n° 2. 842,578 fr.

Différence en faveur du projet n° 1 738,986 fr.

Cette différence, Messieurs, qui, du premier abord vous paraîtra énorme, s'explique parfaitement, par l'examen des plans : les deux tiers, coûtent à peu près le même prix jusqu'à la rue du square; mais la rue, tandis que le tracé n° 1 emprunte le square en le traversant en biais, le projet n° 2 prend en écharpe toutes les constructions jusqu'à la rue des champs, et occasionne ainsi une dépense supplémentaire d'environ 350,000 francs; puis, continuant leur ligne droite, le tracé n° 2 se fait jour à travers les belles habitations qui bordent le côté de la rue du chemin de fer, tandis que le projet n° 1 traversant le square, absorbe la rue de l'Arc, la rue de l'Avocat, et ne touche qu'à des jardins et à des maisons sans valeur.

Au point de vue de la voirie, l'exécution de l'un ou de l'autre de ces projets n'offre aucune difficulté. Les pentes sont de 15 millimètres par mètre, et se présentent dans d'excellentes conditions pour le raccordement avec les voies actuellement existantes. Il n'y aura pas de remaniement de pavage important qui sera nécessaire.

Ces deux projets se présentent donc dans les mêmes conditions pour l'exécution. Le projet n° 1 présentant sur l'autre une économie de 738,986 francs, votre commission a été unanime pour vous recommander l'adoption.

Nous ne prétendons pas chiffrer d'une manière exacte à 842,578 fr., le coût du percement de la rue de la gare du Nord, conformément au projet n° 1, nous savons parfaitement que la composition du jury peut exercer une influence considérable sur le résultat final. Aussi, pour établir la part à réserver dans l'emprunt, pour l'établissement de cette voie, nous avons pensé que notre calcul serait plus à l'abri des déceptions, en admettant que la dépense pourrait s'élever pour frais d'expropriation à 30 % de plus, soit... 1,100,000 fr.

Frais de voirie suivant état dressé par la direction des travaux municipaux... 130,000 fr.

Frais occasionnés pour la pose du gaz... 20,000

Total admis par nous au débit du compte de l'emprunt... 1,250,000 fr.

Avant que l'adoption de ce projet puisse devenir définitive, il restera à aplanir les difficultés qui pourraient surgir avec le chemin de fer. Nous espérons que ces difficultés ne seront pas insurmontables; que l'Administration de cette grande compagnie écartera la voix des Représentants de Roubaix, et consentira à ne pas nous entraver dans la marche en avant, que nous avons entreprise.

Nous vous prions donc, Messieurs, d'adopter par votre vote le tracé n° 1, et de nous autoriser à entrer en pourparlers avec la Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'effet d'obtenir l'établissement d'une gare de voyageurs au débouché de la rue projetée.

Signé : P. SCREPEL, A. HINDRE, J. QUINT, CH. POLLET.

M. DAUDET demande si le projet n° 1 est celui qui a été dressé par M. Moreau, ancien directeur des travaux municipaux.

M. LE MAIRE, Oui, nous l'avons reconnu comme étant le préférable.

M. LE MAIRE, Le conseil entend-il voter le projet ?

M. DAUDET. Si nous votons le projet imaginé par M. Moreau, nous mettons à la merci de la compagnie du Nord. Est-ce que vous ne préféreriez pas nommer une commission qui serait chargée de négocier avec la compagnie d'achat ?

M. P. SCREPEL. Mais c'est justement ce que nous demandons; seulement le conseil doit approuver en principe l'adoption du projet n° 1.

M. DAUDET. Oui, mais on pourrait dire dans la délibération, que le conseil donne ses préférences au projet n° 1, et charge la commission de s'entendre avec la compagnie du Nord.

M. P. SCREPEL. Cela ne change pas les conclusions du rapport.

M. LE MAIRE. M. le rapporteur est prié de relire les conclusions de ce rapport.

M. P. SCREPEL donne lecture de ces conclusions.

M. LE MAIRE. Je mets aux voix les conclusions du rapport.

Le conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions de ce rapport et autorise la commission des Grands Travaux et de l'emprunt, à entrer en pourparlers avec la compagnie du chemin de fer du Nord, à l'effet d'obtenir l'établissement d'une gare de voyageurs, au débouché de la rue projetée.

Belgique.
Le marquis de R..., commissaire de la Banque de Belgique, sénateur, appartenant au parti catholique, est devenu fou à la suite des pertes qu'il avait subies dans cet établissement. Sa folie ? consistait à implorer des passants dans les rues du pain et de quoi vivre. On le conduisit demain dans une maison de santé d'Allemagne.

Un duel a eu lieu à Bruxelles, jeudi à quatre heures du matin dans le manège de l'École de guerre entre deux officiers de la ligne, le capitaine Vaneecke et le lieutenant Marchal, au sujet de femme du premier.

Le duel eut lieu au pistolet à trente deux mètres; une première balle toucha le capitaine à la figure, une seconde lui traversa le cœur et l'étendit mort.

Un bien triste accident est arrivé dimanche matin dans l'après-midi. Le nommé Jules Finet, charbonnier de cette commune en chargeant un gros arbre sur un chariot, fit une manœuvre imprudente; il fut renversé et complètement écrasé sous l'arbre qui tomba sur lui. La mort fut instantanée.

Finet était un brave père de famille, dont les affaires étaient en pleine prospérité. Il laisse dans la désolation une veuve et cinq enfants en bas âge.

Nouvelles du soir
Elections municipales de Paris
Scrutin du 28 mai 1876.

1^{er} Arrondissement
(Quartier Saint-Germain-l'Auxerrois)
MM. Réty, 976 élu
Jacomy, 263

3^e Arrondissement
(Quartier Saint-Victor)
MM. le D^r Bourneville, 1,135 élu
Canbet, 438
Lavocat, 918

7^e Arrondissement
(Quartier des Invalides)
MM. Delpech, 1,109 élu
Matiel, 430
Morin, 17
(Quartier du Gros-Caillois)
MM. Morin, 2,122 élu
Galunier, 909

11^e Arrondissement
(Quartier Saint-Ambroise)
MM. Lefebvre, 3,065 élu
Lefebvre, 994

16^e Arrondissement. — (Quartier des Bassins).
MM. Clamageran 992 élu.
Duval 414 »

18^e Arrondissement. — (Quartier de Clignancourt).
M. Songeon 5,144 élu.

19^e Arrondissement. — (Quartier du Pont de Flandre).
MM. Bonnard 539 élu.
Royer 185 »
(Quartier d'Amérique).
MM. Hérisson 610
Cattiau 450
Regrale 209
Joly 237 Ballottage.

20^e Arrondissement. — (Quartier du Père Lachaise).
MM. Th. Brisson 1,402
Clément de Reigne 1,248
Rabagny 949
Lazare 322 Balloté.

La gauche républicaine de la Chambre des députés s'est réunie, hier à deux heures.

Après une longue discussion sur la loi municipale, la réunion de la gauche a décidé, à l'unanimité, qu'en ce qui concernait la nomination des maires dans les chefs-lieux de canton aussi bien que dans les communes rurales, aucune transaction ne serait acceptée; tous les membres de la réunion maintiendraient énergiquement le droit pour les conseils municipaux d'être leurs maires. La réunion s'est réservée d'étudier la question pour ce qui concerne la nomination des maires dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les chefs-lieux de département; mais en ce qui concerne les chefs-lieux de canton, elle a tenu à affirmer dès à présent, son unanimité et son inébranlable résolution.

La réunion toutefois a décidé d'envoyer son président porter cette résolution à M. de Marcère. La gauche très-désireuse d'appuyer le cabinet, fait cette démarche afin de prévenir tout désaccord public avec lui.

Dans les cercles politiques on continue à espérer que l'Angleterre fera connaître les points du mémorandum rédigé par le prince Gortschakoff, sur lesquels elle désire des modifications, et qu'une entente pourra intervenir entre tous les signataires du traité de Paris en vue d'une action commune en Orient.

Dans l'espoir que l'accord se fera avec l'Angleterre les puissances qui ont adhéré au mémorandum ne l'ont officiellement communiqué à la Porte. Elles attendent pour cela les résolutions définitives de l'Angleterre.

A minuit M. Casimir Périer allait de plus en plus mal, son état était tout à fait désespéré.

Petite bourse du dimanche :
Emprunt, 104.05.
Turc, 10.55.

DÉPÊCHES TELEGRAPHIQUES

Lyon, 28 mai, soir. — Elections pour le conseil d'arrondissement. Trois conseillers à élire.

6^eme canton, inscrit 6998. Votants 2579. M. Bertholet 2515 élu.
8^eme canton. Inscrit 11100. Votants 4936. M. Filleron 4739 élu.
Canton Givors 4634. Votants 1807. M. Amiaire 1763 élu.
Les trois conseillers élus sont républicains.

Les conservateurs n'avaient pas présenté de candidats.

Madrid, 28 mai, soir. — Le Cronista annonce qu'un incendie a détruit l'atelier des machines de l'arsenal de Carthagène.

M. Canovas del Castillo président du conseil, a dit aux députés des orateurs de l'Espagne que la situation du trésor, obligeait le gouvernement à demander des sacrifices indispensables.

Il a promis des réformes capables d'alléger ces sacrifices sans détriment pour le trésor.

APFAIRES D'ORIENT.
Le Soleil croit savoir qu'hier au conseil, le ministre des affaires étrangères, a fait diverses communications importantes touchant les affaires d'Orient. Il a rendu compte de la situation de Salo-

nique et a arrêté, d'accord avec ses collègues, le chiffre de l'indemnité à réclamer à la Porte, pour l'assassinat de notre consul, indemnité dont le principe a été accepté par le gouvernement ottoman. La somme qui sera demandée par le gouvernement pour la famille Moulin a été fixée au chiffre de 500,000 francs.

Londres, 28 mai. — L'Observer mentionne le bruit répandu dans les cercles de la marine, que le navire blindé, le Sultan, parti hier de Portsmouth, sous le commandement du duc d'Edimbourg, se rend à Salonique.

Athènes, 28 mai. — La garde nationale a été convoquée pour des exercices militaires.

On assure que la Porte accepte les propositions relatives à la question de l'indignat.

Une vive agitation règne dans les provinces grecques limitrophes de la Turquie.

Raguse, 28 mai. — Le avis de Bonnie en date du 24, annonçant que Goltub à attaqué Bilay; il a tué 350 soldats turcs et a capturé dans le village 400 bœufs, 1000 moutons et 60 chevaux; il a ensuite incendié le village.

Le même jour Marinovich a brûlé Klisa, Zélimovaz. Les turcs ont eu 120 morts dans cette rencontre.

DERNIERE HEURE
Paris, 29 mai, 10 h. matin.

M. Casimir Périer est toujours dans le même état. Les médecins ne conservent aucun espoir.

1 heure 15 m. soir.
M. de Marcère déposera aujourd'hui, le projet de loi sur l'organisation municipale. — On croit que M. Decazes répondra à M. Naquet qu'il a désigné sur la demande du khédive, un commissaire français, lequel en vertu des règlements devient fonctionnaire égyptien; conséquemment il n'a aucun caractère officiel.

Versailles, 29 mai, 3 h. 20 s.
Chambre des députés. — On assure que le rapport de la commission s'occupant de la demande en autorisation de poursuites contre M. Rouvier sera déposé aujourd'hui. La commission conclut en autorisant les poursuites. — La commission d'enquête sur l'élection de Mun, conclut à l'invalidation. — La grande majorité de la commission chargée d'examiner la proposition Lisbonne tendant à rendre aux conseils généraux le droit de vérifier les pouvoirs de leurs membres, a été favorable à cette proposition.

Londres, 2 h. soir.
L'Angleterre active ses préparatifs dans les ports militaires; elle envoie des munitions dans la Méditerranée, notamment à Malte et à Gibraltar. — Les armateurs font même des assurances contre les risques de guerre.

On assure que la Porte a informé officiellement les puissances qu'elle n'acceptera à aucun prix l'armistice de deux mois.

LES FRÈRES MAHON médecin spécialiste des hôpitaux obtiennent mille guérisons par an. Maladies de la peau et du cuir chevelu, tumeurs, dartres, chutes de cheveux, Comagulations à Paris, rue de Valenciennes, 30. On doit écrire pour se faire traiter par correspondance. Dépôt des Eaux et Pommes Mahon à Roubaix, pharmacie Coille, place de la Mairie.

VIANDÉ ET QUINA et aux principes de la viande, fortune et enrichit le sang, rend l'appétit et les forces, assure les digestions, combat les épuisements, les fièvres et les diarrhées; dans l'appauvrissement du sang, l'anémie et les convalescences, je déclare que l'on ne peut pas employer un tonique plus efficace.

Docteur BERTULUS, prof. de physiologie. A l'Exposition, Paris, 1875, ce vin a reçu du jury médical la plus haute récompense. Corne aux vins médicinaux, n° 10844

Refuser toute contrefaçon
N'acceptez que nos boîtes en papier blanc, avec la marque de fabrique Revalésière Du Barry, sur les étiquettes.

SANTÉ À TOUS rendue sans médecine et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, vents, agitations, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foye, reins, intestins, mésentère, maigreur, cerveau et sang. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

— 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelleurt, le duc de Plusslow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Wurzer, etc. etc.

N° 63,476 : M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre.